

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-17765/25/BM

■ Attribution d'une subvention à "EA Eco-Entreprises", association qui œuvre en faveur de la transition environnementale des entreprises, au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9951 118271

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro- électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022. Enfin, la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre, voté en décembre 2024, cible parmi ses axes stratégiques des leviers tels que la transformation en hub d'innovation, l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants, la mutualisation d'utilités. Enfin, le Territoire d'Industrie de la Métropole Aix-Marseille-Provence cible la filière Energie-Environnement ainsi que le levier d'innovation parmi ses priorités.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir les pôles de compétitivité mais aussi d'autres clusters rassemblant entreprises et centres de recherche autour d'une filière stratégique.

Dans cette perspective et considérant que l'innovation et le développement des filières d'avenir (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'association Éa Eco-Entreprises.

Association créée en 1996, Éa Eco-Entreprises a pour mission d'accompagner les éco-entreprises régionales dans les différentes étapes de leur parcours de croissance en favorisant notamment l'émergence de solutions et de services innovants visant à comprendre, mesurer, prévenir, limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Elle est composée d'un réseau d'acteurs qui rassemble entrepreneurs, scientifiques, chercheurs autour d'un objectif commun : accélérer la transition écologique et énergétique dans l'intérêt des générations futures en proposant une approche globale interdisciplinaire.

Le réseau constitue ainsi pour tout acteur public ou privé qui souhaite s'engager dans l'économie circulaire, un véritable centre de ressources des solutions concrètes et efficaces existantes.

Fort de ses 130 membres, majoritairement des TPE/PME se trouvant sur le territoire métropolitain, Éa Eco-Entreprises développe une approche multi-filières (eau, déchets, sites et sols pollués, énergies renouvelables, génie écologique, ...) unique.

Reconnue pour son expertise dans le domaine de l'eau, Éa Eco-Entreprises est une antenne régionale du pôle Aquavalley et mène les actions dans ce domaine pour soutenir les acteurs de l'eau de la Région Sud, ce qui lui permet de mettre en œuvre différentes actions structurantes pour cette filière mais également pour les filières connexes telles que l'énergie, la biodiversité, les sites et sols pollués, au bénéfice de l'activité économique de l'ensemble.

Le programme d'actions 2025 d'Éa Eco-Entreprises s'articule en concordance avec les objectifs métropolitains autour des axes :

- Transition écologique et énergétique.

- Achat public durable et transition écologique.
- Emploi et compétences.
- Soutien à l'innovation locale.
- Partenariats public-privé-académiques.
- Internationalisation via les financements européens.

L'ambition d'Ea Eco-entreprises en termes d'actions et d'animation en 2025 est :

- Ancrage territorial fort et actions collectives : Renforcer l'impact local en encourageant des projets collaboratifs et concrets qui favorisent une véritable synergie entre les territoires les acteurs publics et privés, afin de créer un écosystème solidaire et résilient.
- Représentation inclusive de toutes les filières du cluster : Assurer une participation active de toutes les filières industrielles et environnementales dans les projets de transition écologique, en valorisant la diversité des compétences et des expertises des entreprises membres.
- Partenariats et rayonnement : Éa doit multiplier les partenariats avec des acteurs fédérateurs (APEC, UIMM, PIICTO, ECONEA) et d'autres zones économiques d'activité afin d'atteindre un plus grand nombre d'entreprises concernées par la transition écologique, renforçant ainsi la sensibilisation et la mise en valeur des solutions disponibles.
- Développement et consolidation du réseau : Développer le réseau d'Éa Eco-entreprises à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale, en favorisant les partenariats stratégiques et l'ouverture vers de nouveaux marchés, tout en maintenant des liens solides avec les acteurs locaux.
- Promotion et sensibilisation à la transition écologique et à l'Écologie Industrielle et Territoriale : Renforcer la prise de conscience et l'engagement des acteurs économiques et institutionnels autour des enjeux de la transition écologique, en mettant en avant l'Écologie Industrielle et Territoriale comme levier central pour une économie durable et circulaire.

L'association a structuré ce programme d'actions autour des 5 orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole :

- Une Métropole productive, compétitive et innovante tournée vers les transitions et la création d'emplois.
- Une Métropole plurielle et inclusive, proche de ses habitants.
- Une Métropole entrepreneuriale.
- Une Métropole offrant des capacités d'accueil et de développement performantes et responsables.
- Une Métropole ouverte sur le monde.

L'association s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°9951.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Ea Eco-entreprises une subvention d'un montant de 24 000 €.

Cette subvention représente 3,81% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Ea Eco-entreprises d'un montant de 24 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Ea Eco-entreprises.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 67 - nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES